

Vinonews n°80 du mois d'octobre

Cher(e)s ami(e)s,

Durant le mois de septembre, nous avons eu plusieurs occasions d'évoquer avec les pouvoirs publics locaux et nationaux les préoccupations des viticulteurs bourguignons.

Comme tous les ans, nous avons organisé une journée vendange avec la Préfète de la Région et la Sous-préfète de Beaune. Accueillis au domaine JC Bachelet, nous avons pu nous rendre sur des parcelles de Saint-Aubin durement touchées par les intempéries du printemps dernier.

Cette visite de terrain a précédé la tenue de la cellule régionale au cours de laquelle nous avons fait un point d'étape sur nos demandes et où nous avons également abordé l'évolution que nous souhaitons sur le mode de calcul du fermage, prenant enfin en compte le volume de production.

La CAVB a également accueilli la CNAOC et les représentants des administrations centrales pour évoquer les grands dossiers de la filière à l'échelle nationale et européenne. A la fièvre démesurée des Députés et Sénateurs à produire toujours plus de textes - environ 3 500 lois lors de cette législature - dénoncée par la CNAOC, j'ai répondu par les contraintes que ces lois entraînent dans notre quotidien. Vous le savez, et vous avez été nombreux à manifester votre mécontentement lors de nos journées pré-vendanges, le poids que fait peser sur nos épaules la réglementation devient insupportable. Même les administrations locales ne défendent plus des mesures prises par leur hiérarchie à Paris qui s'avèrent inapplicables. C'est le cas de l'affiliation à la complémentaire santé obligatoire dès le premier jour travaillé que la MSA elle-même n'est pas en capacité d'appliquer.

La CAVB a lutté avec ses moyens contre cette mesure (courrier à la Ministre des Affaires sociales avec l'ensemble des Parlementaires, rencontre avec les administrations, sensibilisation du Ministre de l'Agriculture) mais n'est pas engagée dans les discussions avec le Gouvernement et les partenaires sociaux. Résolue à ne pas abandonner, nous lançons aujourd'hui une pétition sur internet (lien suivant : [PETITION-"Ministre de l'agriculture: Stop à la bureaucratie ! Vignerons avant tout !"](#))

Mobilisez-vous, mobilisez autour de vous afin que nous soyons des milliers à demander, à travers cette action, une simplification administrative des lois qui régulent notre profession. Nous remettrons cette pétition au Ministre de l'Agriculture et au Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification avant la fin de l'année 2016.

Amicalement,

Jean Michel AUBINEL

Sommaire

Infos nationales : Rencontre avec le MAAF, Evolution de la réglementation phyto.

Infos régionales : Réunions pré vendanges, Calendrier réunions post vendanges, Primeurs, Précisions AOC Bourgogne Côte d'Or, Fin du BGO repoussée, Autorisations de plantations nouvelles, Saisies de déclarations de production, Permanences dans le vignoble.

Infos douanes : Nouveautés télé service récolte, Report DRM, Dématérialisation DRM, .

Infos techniques : Campagne FD, Conditions de production, ARELFA, Journée technique pulvé

Infos Service accompagnement : Exonération TFNB, COPIL intempéries, Formation tractoriste.

Divers : Mise en garde, Réunion infos INVOCM, Enregistrement FDA, Fête des Grands Vins,

Agenda

INFOS NATIONALES

Rencontre de vos représentants nationaux avec le ministère de l'agriculture (source CNAOC)

L'ensemble des organisations professionnelles (CNAOC VINIGP VIF CCVF, syndicats à vocation générale, CNIV, UMVIN et autres établissements de la filière viticole, INAO FAM IFV) a été longuement reçu par le ministre de l'agriculture le mardi 20 septembre. De très nombreux sujets ont pu être abordés avec le ministre à l'occasion de cette rencontre. Sans entrer dans le détail, en voici un aperçu :

Conséquences des différentes intempéries et de la faiblesse de la récolte

Sans qu'il y ait de réelles propositions fermes mises sur la table par la filière ou par le ministre, il a été néanmoins indirectement acté qu'il fallait remettre sur la table des discussions l'ensemble de la boîte à outil réglementaire pour faire face à la récurrence des événements climatiques, que ce soit sur la base d'outils conjoncturels ou plus structurels (assurance récolte, achats de vendanges, réserves climatiques, mécanismes fiscaux...) Des inspecteurs généraux auraient été missionnés en ce sens.

Sur la consommation de l'enveloppe OCM

Sur l'insistance de la profession, le ministre a confirmé que tous les moyens administratifs seraient mis afin qu'au 15 octobre 2016 l'intégralité de l'enveloppe OCM soit consommée et qu'aucun crédit ne remonte à l'Union Européenne. Le directeur général de France Agrimer a déclaré être confiant sur le fait que cet objectif soit atteint.

La question de la compétitivité et de la segmentation de l'offre

Des débats ont eu lieu entre amont et aval devant le ministre sur les pertes de marchés de la ferme France sur le segment des vins sans IG en particulier. Le ministre d'abord très allant sur la nécessité de trouver les moyens d'investir ce segment et exhortant la filière à approfondir

son dialogue interprofessionnel sur ces questions a bien dû admettre que les acteurs, en l'absence d'une volonté plus claire de partage des risques entre amont et aval, auraient sans doute des difficultés à aller plus loin. La conclusion fut la nécessité de mettre en œuvre le plan stratégique de la filière.

La question de l'environnement

Le ministre a annoncé soutenir la profession à l'égard des décisions qui doivent être prises au sujet de l'expérimentation de cépages résistants. La question de l'impasse dans laquelle se trouvait la profession sur le port des EPI au-delà des délais de rentrées dans les parcelles et jusqu'à la récolte a été évoquée sans trouver de réponse. Néanmoins, le ministre semble avoir compris la nécessité politique, de mettre la pression sur les firmes produisant les produits phytosanitaires afin qu'elles postulent à des autorisations de mise en marché plus pertinentes qu'aujourd'hui sur cette question. Le ministre a répondu favorablement à la demande de la filière de maintenir un niveau de dialogue élevé sur ces questions. La question de la rédaction d'un nouvel arrêté relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat du précédent arrêté de 2006 a également été abordée. Le ministre n'a pas caché la difficulté des discussions avec le ministre de l'environnement mais a rappelé qu'aucun arbitrage interministériel n'avait été rendu à ce stade.

Dépérissement de la vigne

Le ministre a paraphé les documents nécessaires à la mise à disposition des fonds annoncés par l'Etat sur un programme de recherche sur les maladies du bois contractualisé avec la profession.

Réglementation phytosanitaire : révision de l'arrêté de 2006

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires (PP) a fait l'objet d'un recours de la part de l'Association nationale pommes-poires (ANPP). Le

Conseil d'Etat a donné raison à cette dernière et a enjoint sa réécriture.

Au regard du contexte - prise de conscience en matière de développement durable, pression sociétale et médiatique - des propositions ont été

faites par les administrations nationales visant à durcir les conditions d'utilisation des PP et intégrer les dispositions de l'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains PP dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Ainsi, il est envisagé plusieurs mesures qui auront un impact important pour notre profession. Les réentrées, les conditions d'utilisation, les zones de non traitement sont autant de sujets pour lesquels le Gouvernement souhaite faire évoluer la réglementation.

Si la profession partage l'exigence de santé publique et de respect de l'environnement - la CAVB est d'ailleurs à l'initiative de chartes de bonne conduite - avec l'ensemble des citoyens, nous ne pouvons pas accepter des changements radicaux sans qu'aucune étude d'impact ne soit menée.

Ainsi, il en va de la zone de non traitement entre les vignes et les zones d'habitation qui pourrait

être élargie à 20 mètres, au lieu des 5 mètres actuels. Les conséquences seraient catastrophiques pour un grand nombre de parcelles qui bordent certaines maisons.

La CAVB prend toute sa part dans les négociations nationales, au sein de la CNAOC, pour défendre une évolution raisonnée et raisonnable de la réglementation.

Le Statu quo n'est pas tenable, à moyen et long termes, nous le savons toutes et tous. Il nous faut prendre le sujet à bras le corps, au risque de voir la législation nous imposer des mesures inapplicables et les médias stigmatiser notre profession et nos produits.

Nous devons appréhender ce dossier tant d'un point de vue technique et économique que d'un point de vue environnemental et à l'échelle nationale. Les déclarations et intentions opportunistes, électoralistes ou moralistes ne doivent pas polluer nos débats.

INFOS REGIONALES

Réunions d'information pré vendanges 2016 : des assemblées nombreuses très agitées par la complémentaire santé

La CAVB est intervenue à l'occasion des 5 réunions pré-vendanges organisées les 8, 13, 14 et 15 septembre derniers sur les 3 départements. Ces réunions co-animées par les organismes représentant la filière (CAVB, BIVB, Chambres d'Agricultures, Union Viticole de Saône-et-Loire) ont attiré cette année pas loin de 1000 viticulteurs venus chercher de l'information technique mais surtout réglementaire pour appréhender au mieux leurs vendanges.

Les intervenants ont parcouru des sujets variés sur la thématique vendanges ; bilan de campagne sanitaire, suivi de maturité, conditions de production 2016, bilan des autorisations de plantation, droit du travail par la MSA, DIRECTE, AGRICA... suscitant des échanges très animés au sein de l'assemblée et notamment sur le sujet de la complémentaire santé qui a provoqué beaucoup d'énervement et d'agitation dans l'assemblée.

Alors que la négociation entre partenaires sociaux avait abouti à exclure les CDD de moins de 3 mois du dispositif, le gouvernement est revenu dessus.

Dans ce contexte de production affaiblie, ces contraintes liées à l'embauche qui se démultiplient d'année en année découragent notre profession.

La CAVB, fédération d'ODG, bien que consciente que les lourdeurs administratives sont de plus en plus intenses pour vos exploitations, ne peut être entendue comme syndicat représentatif d'employeurs. Il ne nous est donc pas possible de participer, à ce jour, aux négociations sociales. Néanmoins, la CAVB a sollicité et rencontré les parlementaires, et les ministères en charge de ces questions afin de faire évoluer l'ensemble de ces obligations. La pétition que nous vous proposons de signer permettra à la CAVB de porter haut vos revendications et que celles-ci soient entendues

Organisation des réunions post vendanges début novembre

Les réunions post-vendanges organisées par la CAVB se dérouleront fin octobre et début novembre aux dates suivantes :

- **Le 27 octobre à 9h30** dans l'Yonne au lycée la Brosse à Venoy (amphithéâtre)
- **Le 8 novembre en Saône et Loire** à 9 h30 à la salle Romanin à Fuissé
- **Le 8 novembre en Côte d'Or** au lycée viticole à partir de 16h30 (amphithéâtre)

Les intervenants : CAVB, douanes, BIVB, Chambre, SIQOCERT seront présents pour vous présenter comme chaque année les démarches administratives d'après vendanges et les actualités de notre confédération.

Informations Primeurs disponibles sur le site internet de la CAVB

Nous vous rappelons qu'un viticulteur qui souhaite revendiquer du primeur - pour les AOC qui le prévoient – doit déposer une DREV partielle accompagnée de la déclaration de récolte partielle auprès de la CAVB. Pour plus de renseignements, vous reporter à notre site internet www.cavb.fr

Du Bourgogne Côte d'Or 2016 : informations et possibilités

Le dossier Bourgogne Côte d'Or est dans sa phase finale. Il devrait passer devant le prochain Comité National INAO en novembre pour valider la délimitation parcellaire suite à la consultation publique et pour inclure la dénomination « Côte d'Or » dans le cahier des charges Bourgogne. Suivra une Procédure Nationale d'Opposition (PNO) qui devrait se conclure, si tout va bien, par une validation définitive début 2017.

Le Syndicat des Bourgognes a demandé à l'INAO de pouvoir revendiquer la dénomination Côte d'Or de manière anticipée dès cette récolte avec le millésime 2016. Une réponse officielle est à ce jour toujours en attente sur cette possibilité ou non.

Sans garantie d'avoir une réponse positive de l'INAO et compte tenu du calendrier, nous vous invitons à suivre les démarches et informations ci-dessous si vous souhaitez commercialiser du Bourgogne Côte d'Or pour le millésime 2016 :

*Il est à noter que même en cas de réponse positive de l'INAO, le Bourgogne Côte d'Or 2016 ne pourra être commercialisé qu'après validation définitive du cahier des charges (soit au plus tôt en février 2017).

*Il faut avant tout que vos parcelles soient comprises dans l'aire parcellaire délimitée du Bourgogne Côte d'Or telle que présentée lors de la consultation publique de cet été. En cas de doute vous pouvez interroger le Syndicat des Bourgognes.

*Conditions principales du futur cahier des charges à respecter :

- rendement de 58hl/ha en rouge et de 66 hl/ha en blanc (pas de Bourgogne Côte d'Or rosé);
- degré mini 10,5° en rouge et 11° en blanc
- degré maxi 13,2° en rouge et 13,5° en blanc
- densité mini de 9000 pieds/ha avec un écartement entre les rangs inférieur ou égal à 1,25 mètre

-étiquetage : la mention « Côte d'Or » est inscrite après le nom de l'appellation d'origine contrôlée ou immédiatement en dessous du nom de l'appellation d'origine contrôlée et imprimée en caractères dont les dimensions, aussi bien en hauteur qu'en largeur, ne dépassent pas celles des caractères du nom de l'appellation d'origine contrôlée.

*Inscrire dès votre déclaration de récolte dans une colonne séparée l'appellation Bourgogne suivie dans la case « mention valorisante » de « Côte d'Or ». Idem pour votre déclaration de revendication.

*Assurer la traçabilité de votre Bourgogne Côte d'Or classiquement dans votre registre de cave.

*En cas de réponse négative de l'INAO, le Bourgogne Côte d'Or redeviendra naturellement du Bourgogne.

Le Syndicat des Bourgognes se tient à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information (tel 0380226952 ; email syndicat-bourgognes@orange.fr)

La Fin du Bourgogne Grand Ordinaire repoussée

Nous vous informions en mars dernier de la fin au 15 décembre 2016 de la dérogation d'étiquetage permettant de commercialiser du Coteaux Bourguignons sous l'appellation Bourgogne Grand Ordinaire. Suite aux démarches entreprises par le Syndicat des Bourgognes, sa section Coteaux Bourguignons et le Négocier, l'INAO et la DGCCRF nous informent qu'il peut être envisagé de solliciter à titre exceptionnel pour le millésime 2016 une dérogation individuelle d'écoulement temporaire d'étiquetage. Cette dérogation est individuelle et

doit être sollicitée opérateur par opérateur auprès des services de la DIRECCTE. Le Syndicat des Bourgognes vous apportera plus de précisions dès que possible.

Il est à noter que cette dérogation n'est que de portée nationale et que les vins pourraient rencontrer des difficultés à l'export. Le Syndicat des Bourgognes se tient à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information (tel 0380226952 ; email syndicat-bourgognes@orange.fr)

Les ODG déposent leurs demandes de plafonnement des autorisations de plantations nouvelles pour la campagne 2017/2018

Les ODG de Bourgogne viennent de déposer leurs demandes de plafonnement des autorisations de plantations nouvelles pour la prochaine campagne de plantation auprès de FranceAgrimer et de l'INAO. Les ODG de notre confédération ont placé leurs demandes de plafonnement aux niveaux suivants :

- ODG Crémant : 50 ha pour l'AOC Crémant de Bourgogne
- ODG Mâcon : 50 ha pour les AOC Mâcon, Mâcon Villages et Mâcon+ nom
- ODG Bourgogne : 20 ha pour l'AOC Bourgogne aligoté, 30 ha pour l'AOC Coteaux Bourguignons, 1 ha pour l'AOC Bourgogne Passe Tout Grains, 110 ha pour l'AOC Bourgogne.
- ODG Irancy : 2.5 ha pour l'AOC Irancy
- ODG communales et Grands Crus de Bourgogne (hormis Saint Romain, Irancy et AOC Chablisiennes) : 30 ha

Celles-ci seront prochainement instruites en Comité régional de l'INAO et en conseil de bassin le 25 octobre prochain et au Comité National de l'INAO le 23 novembre.

Les modalités actuelles du nouveau régime d'autorisation de plantation laissent à penser, qu'il faudra plusieurs années à un exploitant pour planter l'intégralité des surfaces.

Aussi, les ODG de Bourgogne qui ont déposé des dossiers de contingentement, ont demandé la mise en place d'un seuil plafond en dessous duquel, soient accordées 100 % d'autorisations de plantation. Cette forte préconisation permettrait d'éviter des manquants de plantations de quelques ares ou centiares. Le seuil plancher proposé par exploitation est de 20 ares, seuil en dessous duquel, le producteur pourrait planter l'intégralité de sa parcelle.

Préparez vos saisies de déclarations de production 2016

La prochaine vinonews adressée début novembre sera dédiée aux explications pour préparer vos dépôts de déclaration de récolte et de revendication 2016. La CAVB a déjà mis en ligne sur son site www.cavb.fr les tutoriels pour aide à la saisie de vos déclarations sur notre plateforme www.innov-bourgogne.fr.

Permanences de la CAVB à Mâcon

Rappel horaires des permanences de la CAVB : LES JEUDIS de 9H00-12H30 et de 13h30 à 17h00
Contact : Véronique Lacharme- **Port** : 06-79-25-76-11- v.lacharme@cavb.fr

CALENDRIER DES PERMANENCES PROPOSEES PAR LA CAVB

SECTEUR	LIEUX	DATES & HORAIRES PROPOSES
MÂCONNAIS	Atrium de Pouilly Fuissé 71960 SOLUTRE POUILLY	MARDI 22 NOVEMBRE JEUDI 24 NOVEMBRE MARDI 29 NOVEMBRE JEUDI 1 ^{ER} DECEMBRE MARDI 6 DECEMBRE JEUDI 8 DECEMBRE 9h00-12h00 et 13h30-17h30
	BIVB Avenue maréchal de Lattre de Tassigny, 71000 MACON	Tous les jours du LUNDI 14 NOVEMBRE AU VENDREDI 9 DECEMBRE 9h00-12h30 et 13h30-17h00
CÔTE CHALONNAISE	Mairie de Givry 4 place de la Poste à GIVRY	MARDI 22 NOVEMBRE JEUDI 8 DECEMBRE 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	ODG Mercurey 4 rue de Sazenay 71640 MERCUREY	VENDREDI 25 NOVEMBRE VENDREDI 9 DECEMBRE 10h00-12h30 et 13h00-17h00
CÔTE DE BEAUNE HAUTES CÔTES DE BEAUNE	Salle des Fêtes 71150 SAMPIGNY LES MARANGES	LUNDI 28 NOVEMBRE JEUDI 1 ^{ER} DECEMBRE 14h00-17h30
	Mairie de 21190 AUXEY DURESSES	JEUDI 24 NOVEMBRE JEUDI 8 DECEMBRE 9h00-12h30 et 13h30-17h00
	Salle des Fêtes, Place St Martin 21190 CHASSAGNE MONTRACHET	MERCREDI 23 NOVEMBRE MERCREDI 7 DECEMBRE 9h00-12h30
	Salle des Fêtes 21190 VOLNAY	MARDI 22 NOVEMBRE MARDI 6 DECEMBRE 9h00-12h00
	Mairie de 21190 MELOISEY	VENDREDI 25 NOVEMBRE VENDREDI 2 DECEMBRE 9h00-12h00
CENTRE CÔTE D'OR	CAVB 132 route de Dijon, 21200 BEAUNE	Tous les jours du LUNDI 14 NOVEMBRE au VENDREDI 9 DECEMBRE 9h00-12h30 et 13h30-17h00
CÔTE DE NUITS HAUTES CÔTES DE NUITS	Syndicat de Nuits Saint Georges, Rue Charles Arnould, 21700 NUITS SAINT GEORGES	MARDI 22 NOVEMBRE MERCREDI 30 NOVEMBRE MERCREDI 7 DECEMBRE 9h00-12h30 et 13h30-17h00
	Office du tourisme 1 rue Gaston Roupnel, 21220 Gevrey Chambertin	VENDREDI 25 NOVEMBRE MARDI 29 NOVEMBRE LUNDI 5 DECEMBRE 9h30-12h30 et 13h30-17h00
	Salle Georges Leluc 21700 Villers la Faye	JEUDI 24 NOVEMBRE : 9h00- 12h30 MARDI 6 DECEMBRE : 13h30- 17h00

CHÂTILLONNAIS	CHAMBRE D'AGRICULTURE 21 24 avenue Navoizat, 21400 CHÂTILLON SUR SEINE	VENDREDI 2 DECEMBRE 9h00-16h00
GRAND AUXERROIS	Mairie de Saint Bris 1 rue du Docteur Tardieux 89530 SAINT BRIS LE VINEUX	MERCREDI 16 NOVEMBRE .. MERCREDI 23 NOVEMBRE MARDI 29 NOVEMBRE MARDI 6 DECEMBRE 9h00-12h00
TONNERROIS	Fédération de Défense de l'Appellation Chablis, ZA rte d'Auxerre, 89800 CHABLIS	MERCREDI 16 NOVEMBRE .. MERCREDI 23 NOVEMBRE MARDI 29 NOVEMBRE MARDI 6 DECEMBRE 13h30-17h00

De préférence prenez rendez-vous afin d'éviter d'attendre
m.deher@cavb.fr - 03 80 25 00 26

INFOS DOUANES

Nouveautés du téléservice « récolte » sur prodouanes

- Incitation d'une mise à jour de l'adresse mail attachée au compte prodouane, fonctionnalité utile pour les comptes créés automatiquement sans adresse ;
- Possibilité de pré-remplir sa déclaration des données de la dernière récolte (produits, superficies, zone, numéro EVV cave coopérative, négociants vinificateurs et ppm bailleurs)

- Aides à la saisie pour des infobulles explicatives
- De nouveaux contrôles automatiques limitant les erreurs de saisie
- Mailing de relance pour les brouillons non finalisés à J-5 ET j-1

Le manuel utilisateur a également été mis à jour.

Report de la date de dépôt de la DRM de septembre à fin octobre

La CAVB a sollicité la direction régionale des douanes pour obtenir un délai supplémentaire jusqu'à la fin du mois d'octobre pour déposer la DRM de septembre compte tenu du contexte actuel pour les exploitations qui sont en pleines vinifications. La DRRDDI vient de donner son accord à cette demande de dérogation : « La direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne autorise les opérateurs en difficulté pour déposer leur DRM le 10 octobre, à déposer leur déclaration mensuelle de septembre 2016 avant le 31 octobre 2016, date limite de dépôt ».

Dématérialisation de la DRM .

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) et la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects (DRDDI) de Bourgogne organisent des réunions d'information sur la dématérialisation de la Déclaration Récapitulative Mensuelle (DRM).

Au cours de ces réunions, le BIVB et la direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne présenteront les modalités de la télédéclaration de la DRM avec les applications DEMAT'Vin-BIVB et Prodou@ne « CIEL » (Contributions Indirectes En Ligne):

Lundi 17 octobre 2016 (9h30-12h) au **BIVB Mâcon** (520 avenue de Lattre de Tassigny – 71000 MÂCON)

Jeudi 3 novembre 2016 (14h30-17h) au **BIVB Chablis** (1 rue de Chichée - 89800 CHABLIS)

Vendredi 4 novembre 2016 (9h30-12h) à la **Maison du Vignoble** (132 route de Dijon - 21200 BEAUNE)

Vendredi 4 novembre 2016 (15h-17h) à la **Maison des Vins de la Côte Chalonnaise** (2 promenade Sainte-Marie – 71100 CHALON SUR SAONE)

INFOS TECHNIQUES

Point d'étape sur la campagne de prospection Flavescence dorée 2016

Alors que la récolte 2016 bat son plein en Bourgogne nous pouvons faire un point positif des prospections d'avant vendanges qui se sont déroulées dans de bonnes conditions. Le climat estival, une participation professionnelle investie ainsi qu'une date tardive de vendange nous ont permis de couvrir une large surface viticole avant le 22 Septembre. Nous pouvons toutefois noter une mobilisation, parfois trop faible, dans certaines communes de Saône-et-Loire concernées par le risque Flavescence Dorée. Les dernières prospections sont programmées mi-October.

2016 est marquée par une forte extériorisation des symptômes de jaunisses sur Chardonnay d'où un nombre important de pieds marqués lors des journées de prospection. Actuellement les équipes de techniciens de la FREDON effectuent les prélèvements de ceps et les résultats seront prochainement disponibles sur le site « stop-flavescence ».

Mobilisez-vous pour les prospections de fin de saison !

Nous nous permettons d'en appeler à votre mobilisation pour participer aux dernières tournées de prospection collectives FD planifiées la semaine prochaine afin que celles-ci puissent avoir lieu rapidement et efficacement.

En effet, le feuillage évolue vite avec les conditions climatiques, aussi il est essentiel de ne pas retarder la réalisation de ces prospections de fin de saison pour nous assurer de la surveillance de l'ensemble de notre territoire sur cette maladie. Ces éléments d'information (pieds marqués et analyses) sont primordiaux pour préparer efficacement et précisément la prochaine campagne de lutte.

Nous vous demandons de bien vouloir attendre la fin du mois d'octobre avant d'arracher vos pieds et ce pour permettre à la Fredon d'effectuer des prélèvements des pieds marqués par les commissions.

Conditions de productions-TAV min : demandes des ODG Corton et Puligny

Compte tenu du constat de terrain au démarrage des vendanges, l'ODG Corton pour les AOC Corton, Corton Charlemagne et Charlemagne blanc a adressé une demande à l'INAO afin d'abaisser richesse minimale en sucres et le degré minimum (TAV min). Le TAV min demandé est de 11,5. % vol minimum avec une richesse en sucres de 187 g/l, le rendement est maintenu à 48 hl/ha avec abandon du VSI en contre partie de la demande de baisse du degré minimum.

L'ODG Puligny a fait une demande similaire pour l'AOC Puligny 1^{er} Cru blanc (demande de passage à 11° au lieu de 11.5° avec richesse en sucres à 178 g/l au lieu de 187 g/l) et abandon du VSI pour cette appellation.

Ces demandes seront étudiées au prochain Comité régional INAO le 25 octobre prochain et au CNINAO le 23 novembre.

Ce type de demande de modification en cours de vendanges (après le CNINAO de début septembre) pose la question de la procédure et du calendrier de l'INAO pour instruire les propositions des ODG.

En effet, il s'agit de propositions collectives qui veulent prendre en compte la diversité des situations en matière de potentiel de production et de maturité.

Le millésime 2016 est au reflet des intempéries rencontrées pendant la campagne 2016 et donne lieu à une hétérogénéité de la vendange très marquée d'un point de vue quantitatif et sur les niveaux d'avancement de la maturation. De plus, un rendement faible n'est pas nécessairement lié à TAV élevé, et la relation qualité/TAV/rendement reste très complexe à mesurer.

Bilan de campagne ARELFA 2016

Le réseau de générateurs de lutte contre la grêle a été mis en route à 10 reprises au cours de cette campagne, entre le 16/4 et le 14/9. Parmi ces 10 alertes, 4 ont été déclenchées avec un risque inférieur à 40 %. Néanmoins, et malgré

une vigilance accrue, 3 épisodes de grêle, très localisés, sont survenus hors alertes, dont 2 occasionnant des dégâts sur grappes, estimés jusqu'à 30 %.

Les épisodes de grêle les plus dévastateurs (13/4, 13/5 et 27/5) sont malheureusement survenus sur des secteurs non protégés par ce système.

Rappelons néanmoins que ce réseau de générateurs de lutte contre la grêle n'est pas infailible car l'efficacité maximale estimée est 48 %.

Journée technique régionale pulvérisation et réduction des problèmes de dérive : 3 novembre 2016 à Davayé

Les Chambres d'Agriculture de Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne organisent une journée technique régionale sur les différentes méthodes ou matériels qui permettent d'améliorer la maîtrise de la dérive (dispersion des gouttelettes contenant les produits phytosanitaires hors de la parcelle traitée). La réduction de la dérive est un enjeu majeur pour la filière viticole et les pouvoirs publics comme en attestent les différents événements survenus dans les vignobles. En introduction de cette après-midi,

Le réseau couvre actuellement l'ensemble du vignoble de la Côte Chalonnaise, de Beaune, et de Nuits ainsi que les Hautes Côtes de Beaune et de Nuits. Suite aux intempéries de cette année des projets d'extension sont à l'étude afin de protéger également le vignoble du mâconnais (y compris les Crus) ainsi que les vignobles du chablisien et de l'auxerrois.

Sébastien Codis de l'Institut Français de la Vigne, fera un point sur le phénomène de dérive lors des traitements phytosanitaires et sur les travaux de R&D conduits par l'IFV et IRSTEA. Céline Buche de la Chambre Régionale d'Agriculture présentera ensuite un état des lieux des chartes de bonnes pratiques ou arrêtés préfectoraux au niveau national et régional.

Rendez-vous à Davayé le 3 novembre 2016, sur le site du Vinipôle Sud Bourgogne de 13h30 à 17h30 !

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Exonération Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Suite aux intempéries, des dégrèvements sur la TFNB ont été ou seront mis en place par les services des Directions Départementales des Finances Publiques. Ces dégrèvements sont octroyés aux propriétaires des terres.

Le code rural dans ces articles L. 411-24 et L. 417-8 précise que le montant d'exonération doit être reversé à l'exploitant de la parcelle, en

intégralité pour un fermage, et à proportion du partage de la récolte pour un métayage.

En Côte d'Or, les communes ont à disposition un listing reprenant parcelle par parcelle le montant des exonérations. Vous pouvez ainsi connaître le montant du dégrèvement octroyé pour chacune de vos parcelles .

Compte rendu Cellule de Crise Régionale Viticulture- 11 octobre.

Ce mardi 11 octobre, une cellule de crise régionale suite aux intempéries s'est réunie à la CAVB. La Préfète de région, la Sous-Préfète de Beaune étaient présentes avec les services de l'État, les partenaires institutionnels et les professionnels viticoles afin de dresser un bilan des estimations de pertes de récoltes et des demandes de la CAVB.

L'enquête menée par la CAVB au mois de juin a permis d'obtenir un premier état des lieux en attendant les déclarations de récolte. Cette enquête confirme une très forte disparité des

situations par département, village et même parcelle.

En résumé vous trouverez ci-après quelques résultats :

En Saône et Loire, le taux de réponse a été de 17%, on estime la perte de volume entre 6 et 30% d'un volume moyen habituel produit sur le département toutes appellations confondues.

En Côte d'Or, on observe un taux de réponse plus important : 43%. La perte de volume est évaluée entre 25 et 58% des volumes habituellement produits, toutes appellations confondues.

Enfin, l'Yonne a un taux de réponse de 27%, la perte de volume est estimée entre 17 et 62% des volumes. Les représentants de la CAVB ont insisté sur le fait que ces données agrégées masquaient des situations très diverses.

Les professionnels de la CAVB se sont attachés à dresser un bilan des démarches engagées.

Le dégrèvement de Taxe sur le Foncier Non Bâti a été géré avec une grande efficacité en Côte d'or, mais on regrette que les traitements n'aient pu être les mêmes sur les trois départements. Même si cette mesure a été rapidement mise en œuvre et permet un léger allègement de trésorerie, les professionnels de la CAVB ont regretté que ce soit à ce jour le seul dégrèvement effectivement obtenu.

L'activité partielle a été sollicitée par 71 établissements pour un total d'environ 10 400h.

Formation Tractoriste

Vous recherchez un ouvrier viticole tractoriste ? Pôle Emploi et MFR de Grandchamp synchronisent embauche et formation.

Ils vous proposent un parcours sur mesure pour le recrutement de salariés viticoles spécialisés sur la conduite et l'utilisation du tracteur enjambeur :

- Sélection de candidats à la formation d'ouvrier viticole tractoriste par Pôle Emploi ;
- Recrutement par l'entreprise, dans cette sélection, du salarié dont le profil correspond le mieux à ses attentes
- Formation vinification et travaux de la cave du 07 novembre au 11 décembre 2016 (112 h en centre et 63 en stage)
- Formation CS tracto POE : du **12 décembre 2016 au 15 mars 2017**. (399h)
- Signature des contrats pour les POE le 16 Mars 2017 (161 h en centre et le reste en entreprise jusqu'au 15 Mars 2018)
- Formation CS tracto en contrat de professionnalisation : du 17 octobre 2016 au 29 septembre 2017
- Garantie d'une certification et des qualifications supplémentaires : CERTIPHYTO, CACES, SST...
- Mise en place et financement d'une formation de 395 heures centrée sur la pratique ;
- Embauche dans l'entreprise en mars 2017
- Formation prise en charge conjointement par le FAFSEA et Pôle Emploi.



Ce dispositif pourrait à nouveau être activé courant 2017 pour les exploitations rencontrant des difficultés économiques à la suite des intempéries.

Des dossiers pour perte de fonds (vignes grêlées et jeunes plantations gelées) ont été activés dans l'Yonne et en Saône et Loire.

Des démarches sont en cours auprès de la CAVB : des mises en place de cautionnement par BPI, le financement d'audits globaux d'exploitation, la mise à disposition pour la filière viticole bourguignonne d'une enveloppe de prise en charge auprès de la CCMSA.

Les représentants de la CAVB ont par ailleurs rappelé à de nombreuses reprises que la profession entière remettait en question le surcroît des charges administratives qui lui incombait.

DIVERS

Mise en garde

Un viticulteur nous transmet une mise en garde concernant une société d'import américaine liée à un magasin new yorkais. Les encours de cette

société ne sont pas soldés pour une dizaine de viticulteurs bourguignons.

Réunion d'informations FAM INVOCM : nouvel appel à projet fin 2016 et nouvelles conditions

FranceAgrimer propose une nouvelle fois aux entreprises viti-vinicoles des subventions pour les investissements mobiliers ou immobiliers, allant de la réception de la vendange à la commercialisation des vins. Toutefois les règles changent. Les demandes se feront désormais par télé déclaration obligatoire via le portail de télé services de FAM. Toute demande faite en format papier sera rejetée. Le dépôt des dossiers aura lieu fin octobre-début novembre dès l'ouverture du télé service. L'ensemble du dossier et des pièces justificatives devra être transmis avant le 15 décembre 2016.

Des critères d'éligibilité seront mis en place et la sélection des demandes se fera en fonction de critères de priorité (environnement par exemple).

Exportations aux Etats-Unis : Réenregistrement FDA (Food and Drug Administration).

Tous les établissements déjà enregistrés auprès de la FDA doivent obligatoirement être réenregistrés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2016 minuit.

A défaut de réenregistrement, votre établissement sera automatiquement radié auprès de la FDA et toute marchandise sera bloquée par les douanes américaines au 1^{er} janvier 2017.

Pour les domaines qui se sont inscrits auprès de l'agent EUROCONSULTANTS, ce dernier

Fête des Grands Vins : appel à la mobilisation

144^{ème} édition de la Fête des Grands Vins : le rendez-vous incontournable des amoureux des vins de Bourgogne

La plus ancienne fête viticole de France se tiendra de nouveau cette année les 18, 19 et 20 novembre 2016 au Palais des Congrès de Beaune. Fédérant tous les vignobles de Bourgogne avec les 101 appellations régionales, elle est une magnifique vitrine pour nos vins et notre profession.

Comme chaque année, toute l'équipe de la commission communication de la CAVB compte sur la mobilisation des viticultrices et des viticulteurs pour faire de cette fête un moment

Nous vous informons que des réunions d'information sur le programme d'aide à l'investissement France Agrimer se tiendront le **MARDI 18 OCTOBRE.**

- A 9h30 à la salle des fêtes de Saint Gengoux de Scissé.
- A 14 h30 à l'amphi du lycée viticole de Beaune.

Ces réunions présenteront les nouvelles modalités de l'enveloppe 2017 et notamment la dématérialisation des demandes.

procèdera gratuitement au réenregistrement de votre entreprise.

Vous trouverez sur le site de la CAVB la fiche de renseignements à compléter et à retourner à EUROCONSULTANTS (rubrique *Les Services*)

Pour les domaines ayant recours à un autre prestataire ou à un importateur, merci de bien vouloir prendre contact directement avec lui afin de vous assurer que les démarches seront faites dans les temps.

convivial et chaleureux, où les amateurs des vins bourguignons, qu'ils soient professionnels ou non, pourront venir déguster le plus large panel jamais réuni des vins de nos terroirs.

Il est encore temps de vous inscrire sur le catalogue et de contribuer au succès de la manifestation qui a attiré l'année passée plus de 6 500 personnes. Vous pouvez également vous inscrire à la soirée dansante des GJPV sur le site internet :

<http://www.fetedesgrandsvins.fr>

C'est votre mobilisation, à toutes et à tous, qui fera de cette 144^{ème} édition, une réussite !

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en septembre !

- Fin août-début septembre : contre visite vignes ODG
- 7 septembre : Comité National INAO
- 13 septembre : Réunion prévendanges Côte de Beaune
- 14 septembre : Réunion prévendanges Yonne
- 15 septembre : Réunion prévendanges Côte de Nuits
- 19 septembre : groupe de travail Baux ruraux
- 20 septembre : Conférence Territoriale Climats de Bourgogne
- 26 septembre : journée vendanges Préfète
- 29 septembre : journée vendanges CNAOC
- 6 octobre : RDV préfecture sur fermages
- 11 octobre : Comité pilotage incidents climatiques vigne – Bourgogne



Les réunions, évènements à venir en octobre

- 18 octobre : CA CNAOC
- 18 octobre : Réunion d'info INVOCM (FAM)
- 19 octobre : sous commission viticole des baux ruraux 21
- 20 octobre : CA CAVB
- 25 octobre : Comité Régional de l'INAO et Conseil de Bassin
- 26 octobre : CA SIQOCERT
- 27 octobre, 8 novembre : réunions post vendanges CAVB

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation. Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune
☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr
Rédacteurs : Charlotte HUBER, Marion SAÛQUERE, Thomas NICOLET